Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260915R1-DE

CCAA Landes - Gers

Séance du 08/04/2026
Délibération n°*080426/9-15R1*

Nombre de conseillers en exercice : …	**41**
Présents : …	37
Excusés :	4
Pouvoirs : …	4
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le **8 avril 2026 à 20h30**, le conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES,** à Aire sur l'Adour.

Présents : Mrs et Mmes BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITTAU Corinne, FRANCHETTO Tony, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, LANUX Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean-Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.
Excusés: MARTI Jérémy, FRANCKE Johann, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien.
Pouvoirs: MARTI Jérémy à BRETHES Philippe, FRANCKE Johann à BOURRETERE Agathe, MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, SORRAING Damien à FRANCHETTO Tony.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260915R1-DE

Objet : Désignation des délégués au sein du Syndicat Adour Midouze

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral PR/DCPPAT/2025 n°52 en date du 17 février 2025, portant statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour;

Vu les statuts du Syndicat Adour Midouze qui précisent que ce sont les EPCI qui doivent désigner des délégués qui siégeront au sein du comité syndical et les référents qui siégeront au sein des comités territoriaux, les conseils municipaux indiquent quel élu de leur commune sera désigné à leur EPCI pour les représenter au SAM ;

DESIGNE

les élus suivants en tant que représentants au sein du comité syndical et des comités territoriaux du Syndicat Adour Midouze :

Commune	Titulaires
Aire sur l'Adour	Sébastien PRIAN
Barcelonne du Gers	Cédric BERDOULET
Bahus Soubiran	Thierry BOULIN
Commune	**Référents**
Buanes	Franck BIARNES
Classun	Jean Michel LALANNE
Duhort Bachen	Nicolas MANO
Eugénie les Bains	Philippe BRETHES
Lannux	Patrick CAPBERN
Latrille	Yohann FABERES
Renung	Charles MONGIS
Saint Agnet	Christian BARROS
Sarron	Virginie MARC
Ségos	Philippe DUBOS
Vergoignan	Gilles DALES

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES